



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Millau Viaduc 2 : approbation des documents de commercialisation.
PJ : Documents de commercialisation.

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Christelle BALTRONS, Christine BEDEL (suppléante Hubert GRANIER), Roland BELET, Annie BLANCHET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Daniel DIAZ, Michel DURAND, Achille FABRE, Simone GELY, Aimé HERAL, Jean LEYMARIE (suppléant Alain ROUGET), Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Elodie PLATET, Gérard PRETRE, Philippe RAMONDENC, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Jérôme COSTECALDE, Max DALET, Paul DUMOUSSEAU, Richard FAYET, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Hubert GRANIER, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Patricia PITOT, Bernard POURQUIE, Guy PUEL, Alain ROUGET, Danièle VERGONNIER.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Claude CONDOMINES à Alain NAYRAC
- Jérôme COSTECALDE à Aimé HERAL
- Max DALET à Roland BELET
- Paul DUMOUSSEAU à Claude ALIBERT
- Richard FAYET à Karine ORCEL
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Laaziza HELLI à Claude ASSIER
- Bérénice LACAN à Daniel DIAZ
- Patricia PITOT à Achille FABRE
- Bernard POURQUIE à Marie-Hélène PEAUDEAU
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Elodie PLATET.

Daniel DIAZ, rapporteur, expose à l'assemblée que par une délibération du 6 juillet 2016, la Communauté de Communes Millau Grands Causses a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC Millau Viaduc 2.

Il rappelle que les travaux de viabilité du secteur, carrefour giratoire et réseau d'amenée en eau potable se sont déroulés de mars à octobre 2016.

Il explique qu'une fois les autorisations réglementaires obtenues (dérogation espèces protégées, défrichement, sondages archéologiques, loi sur l'eau, ...), les travaux pour une première phase d'aménagement d'une superficie de l'ordre de 12.8 hectares situés sur le territoire de Millau, se sont enchainés d'avril 2017 à juin 2018.

Il précise que l'inauguration du parc d'activités a eu lieu le 17 janvier 2019, en présence de l'Etat, la Région, le Département et les différentes forces vives économiques du territoire.

Il indique que cette première tranche d'aménagement offre dorénavant une superficie totale de 6.5 ha commercialisables sur 8 parcelles viabilisées de superficie variable de 3 800 m² à 14 450 m².

Il souligne que la phase commercialisation est entrée dans sa phase active, la promotion d'un tel aménagement est assurée par le pôle de développement territorial. La prospection endogène est assurée en direct par les services de la Communauté tandis que la prospection exogène s'appuie sur un cabinet spécialisé. Cabinet qui par une stratégie digitale et une stratégie proactive (prospection sectorielle) donnera au territoire les meilleures chances d'attirer de nouvelles entreprises exogènes.

Il ajoute qu'une campagne de notoriété du territoire, active depuis janvier 2018, au travers de la marque Style Millau, présente l'ensemble des volets et atouts qui fondent l'attractivité du territoire.

Il explique que les principales cibles identifiées sont les industries régionales, les industries en croissance sur les secteurs déjà présents sur le territoire (agroalimentaire, cuir et luxe, éco-industries, ENR, numérique, santé, sports de nature...) ; mais aussi les entreprises artisanales régionales en recherche d'un nouveau site d'implantation pour un déménagement ou une création et enfin les entreprises de services.

Il souligne que plusieurs contacts sont d'ores et déjà en cours.

Il précise que l'architecte conseil de la ZAC, Stéphane BERNIER – BC Architecture, missionné par la Communauté, accompagnera et conseillera les futurs acquéreurs dans la phase d'élaboration du permis de construire de leur projet de bâtiment, en précisant les reculs boisés à préserver, les recommandations architecturales, les nouvelles plantations à prévoir, les possibilités laissées pour le développement des énergies renouvelables..., ceci dans un objectif de qualité architecturale et de cohérence générale de la ZAC

Il présente les documents de commercialisation, qui seront joints à chaque acte de vente. Ces documents sont les suivants :

1 - le plan de vente de chaque parcelle, précisant les limites de la parcelle, définies par bornage ; ce plan de vente retranscrit graphiquement les règles de constructibilité, en matière de recul par rapport aux limites, en matière d'espaces à végétaliser...

2 - le cahier des charges de cession des terrains, précisant les règles contractuelles qui s'imposeront aux acquéreurs, notamment en terme de délais de dépôt de permis de construire (6 mois à compter de la signature du compromis), de démarrage des travaux de construction (délai de 9 mois / PC), de fin des travaux sous 2 ans... Il précise également la nécessité de suivre certaines prescriptions techniques,

urbanistiques, architecturales et paysagères, en renvoyant au cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales (voir ci-après).

3 - le cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales, établi par l'architecte conseil, qui est un document constitutif du dossier de réalisation de la ZAC ; il vient en complément du règlement de la zone UXMV2 du PLUi et l'illustre. Une modification mineure a été apportée par rapport au dossier de réalisation, par l'introduction de la notion d'étude au cas par cas de certaines dispositions constructives, du fait d'une recherche architecturale particulière ou de la mise en œuvre de dispositifs d'économies d'énergies ou d'énergies renouvelables.

4 - un guide pratique à destination des acquéreurs pour l'utilisation du photovoltaïque (volet développement énergies renouvelables du dossier de réalisation de la ZAC), à caractère incitatif

5 - un guide pratique à destination des acquéreurs pour l'utilisation du bois énergie (volet développement énergies renouvelables du dossier de réalisation de la ZAC), à caractère incitatif

6 - un cahier des limites des prescriptions techniques (qui précise les limites de prestations entre ce qui est dû par l'aménageur, c'est-à-dire la Communauté et ce qui est dû par l'acquéreur).

Ouï cet exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission développement territorial et du Bureau, approuve les documents de commercialisation de la ZAC Millau Viaduc 2 sur le territoire de Millau.

Fait et délibéré à Millau,

Les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard PRETRE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Parc d'activités Millau Viaduc 1 : acquisition de parcelles par les entreprises AUGLANS et 2S USINAGE - modification du lotissement « Pradals 1 ».

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Christelle BALTRONS, Christine BEDEL (suppléante Hubert GRANIER), Roland BELET, Annie BLANCHET, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Daniel DIAZ, Michel DURAND, Achille FABRE, Simone GELY, Aimé HERAL, Jean LEYMARIE (suppléant Alain ROUGET), Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Elodie PLATET, Gérard PRETRE, Philippe RAMONDENC, Christophe SAINT-PIERRE, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Claude CONDOMINES, Jérôme COSTECALDE, Max DALET, Paul DUMOUSSEAU, Richard FAYET, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Hubert GRANIER, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Patricia PITOT, Bernard POURQUIE, Guy PUEL, Alain ROUGET, Danièle VERGONNIER.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Claude CONDOMINES à Alain NAYRAC
- Jérôme COSTECALDE à Aimé HERAL
- Max DALET à Roland BELET
- Paul DUMOUSSEAU à Claude ALIBERT
- Richard FAYET à Karine ORCEL
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Laaziza HELLI à Claude ASSIER
- Bérénice LACAN à Daniel DIAZ
- Patricia PITOT à Achille FABRE
- Bernard POURQUIE à Marie-Hélène PEAUDEAU
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Elodie PLATET.

Daniel DIAZ, rapporteur, expose à l'assemblée que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté de Communes de Millau Grands Causses soutient et accompagne le développement des entreprises de son territoire par le biais notamment de ses parcs d'activités d'intérêt communautaire.

Ainsi en 2018, dans le cadre du développement de ses activités, Fabien THOLLET, représentant la société AUGLANS, a fait connaître à la Communauté de communes son intention d'acquérir le lot 24 (B6), secteur « Pradals 1 » représentant une surface totale approximative de 2 400 m² au prix de 25 000 € HT. Le principe de cette cession a été approuvé lors du Conseil de la Communauté du 27 mars dernier.

Il ajoute que lors de ce même Conseil communautaire, la Communauté de communes a approuvé la cession du lot mitoyen d'une superficie approximative de 2 020 m² au prix de 27 020 € HT, à l'entreprise 2 S Usinage spécialisée dans le tournage – fraisage.

Il explique que ces deux lots étant mitoyens et afin de permettre aux deux entreprises de pouvoir disposer de surface correspondant à leurs besoins, il a été procédé, après accord des co-lotis, à une modification du lotissement « Pradals 1 ».

Il précise qu'après modification du lotissement « Pradals 1 », les lots restants à la vente sont cédés comme suit :

- lot n°31 d'une surface de 2 022 m² : entreprise 2S Usinage ;
- lot n° 32 d'une surface de 2 205 m² : entreprise AUGLANS.

De plus, les lots n° 33 et 34 ont été créés ; le lot n° 33 représentant une risberme et le lot n° 34 représentant l'assiette d'une servitude de passage. Ce dernier sera cédé avec le lot n° 32 à l'entreprise AUGLANS.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,

Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :

- 1 - autorise son Président ou son représentant, préalablement à la signature des actes authentiques de vente avec les sociétés AUGLANS et 2 S Usinage, à signer le dépôt de pièces du lotissement modificatif « Pradals 1 »,
- 2 - autorise son Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes administratifs relatifs à cette opération ainsi que les actes authentiques de vente avec les deux entreprises et à procéder aux formalités nécessaires.

Fait et délibéré à Millau,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard PRETRE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

L'an deux mille dix-neuf, le 26 juin à 18 h 30, le Conseil de la Communauté s'est assemblé en session ordinaire à la Halle Viaduc, place de la Capelle à Millau, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard PRETRE.

Objet : Décision modificative n° 01/2019.

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Christelle BALTRONS, Christine BEDEL (suppléante Hubert GRANIER), Annie BLANCHET, Esther CHUREAU, Arnaud CURVELIER, Corinne DELMAS, Daniel DIAZ, Michel DURAND, Achille FABRE, Simone GELY, Aimé HERAL, Jean LEYMARIE (suppléant Alain ROUGET), Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Elodie PLATET, Gérard PRETRE, Philippe RAMONDENC, Thierry SOLIER, Bernard SOULIE.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Pascale BARAILLE, Roland BELET, Denis BROUGNOUNESQUE, Anne-Marie CHEYPE, Claude CONDOMINES, Jérôme COSTECALDE, Max DALET, Paul DUMOUSSEAU, Richard FAYET, Nathalie FORT, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Hubert GRANIER, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Chantal PASCAL, Patricia PITOT, Bernard POURQUIE, Guy PUEL, Alain ROUGET, Christophe SAINT-PIERRE, Danièle VERGONNIER.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Claude CONDOMINES à Alain NAYRAC
- Jérôme COSTECALDE à Aimé HERAL
- Paul DUMOUSSEAU à Claude ALIBERT
- Richard FAYET à Karine ORCEL
- Emmanuelle GAZEL à Michel DURAND
- Laaziza HELLI à Claude ASSIER
- Bérénice LACAN à Daniel DIAZ
- Patricia PITOT à Achille FABRE
- Bernard POURQUIE à Marie-Hélène PEAUDEAU
- Guy PUEL à Esther CHUREAU

Secrétaire de séance : Madame Elodie PLATET.

Daniel MAYET, rapporteur, expose à l'assemblée qu'il conviendrait que le conseil de la Communauté, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, adopte le projet de décision modificative n° 01/2019.

BUDGET ANNEXE MILLAU VIADUC

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Il convient d'inscrire une provision pour régularisation des amortissements :

DEPENSES		MONTANT	RECETTES	MONTANT
C/605	travaux	- 1 529 €		
C/6811	dotation aux amortissements	+ 1 529 €		
TOTAL		0.00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non affectées					
DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
			C/28041582	amortissements	1 529 €
			C/1641	emprunt	- 1 529 €
TOTAL			TOTAL		0.00 €

BUDGETS ANNEXES « ATELIER DE JULIEN ET BLEU DE CHAUFFE »

Suite à des malfaçons sur l'étanchéité à l'air du bâtiment, l'assurance dommage ouvrage a été saisie pour réaliser les travaux de remise aux normes. Les crédits avaient initialement été inscrits en investissement. Selon la Trésorerie, il s'agirait de travaux de remise aux normes, force de quoi il convient d'inscrire les crédits correspondants en section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE « ATELIER DE JULIEN »**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
C/615221	travaux suite sinistre	30 450.00 €	C/7788	indemnité	24 412.00 €
			C/752	loyer	6 038.00 €
TOTAL		30 450.00 €	TOTAL		30 450.00 €

BUDGET ANNEXE « BLEU DE CHAUFFE »**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
C/615221	travaux suite sinistre	30 450.00 €	C/7788	indemnité	24 412.00 €
			C/752	loyer	6 038.00 €
TOTAL		30 450.00 €	TOTAL		30 450.00 €

BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS COMPTOIR PAYSAN »

Il convient d'inscrire une provision pour régularisation des amortissements :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
C/6811	Dotation amortissements	+ 1.00 €	C/752	Revenu des immeubles	+ 1.00 €
TOTAL		+ 1.00 €			+ 1.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non affectées					
DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
C/2131	Immeuble de rapport	+ 1.00 €	C/28184	amortissements	0.50 €
			C/28131	amortissements	0.50 €
TOTAL		+ 1.00 €	TOTAL		+ 1.00 €

BUDGET ANNEXE « PEPINIERE ET VILLAGE D'ENTREPRISES »**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
C/6574	Participation réseau pyramide	+ 3 000.00 €	C/752	Revenu des immeubles	+ 3 000.00 €
TOTAL		+ 3 000.00 €			+ 3 000.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérations non affectées					
DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
90 C/165	Remboursement cautions	+ 4 000.00 €			
90 C/2132 programme 11	Immeuble de rapport	- 4 000.00 €			
TOTAL		0.00 €	TOTAL		0.00 €

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A la demande de la Trésorerie, il est nécessaire d'inscrire la participation au SCOT versée au PNR ainsi que celle versée au SIEDA pour le financement du schéma de d'aménagement numérique, dans le cadre de l'ajustement des flux croisés entre les syndicats mixtes et la Communauté. Ces participations étaient jusqu'à présent financées en investissement en subventions d'équipement.

Par ailleurs, il convient de prévoir des crédits complémentaires pour :

- l'étude pré-opérationnelle OPAH-RU, financés essentiellement par une subvention de l'Etat,
- le financement de la mise à disposition du directeur de l'Office de Tourisme à raison de 20 % de son temps de travail, à compter du 1^{er} juillet 2019,
- la réalisation d'un film sur le déroulé des travaux de l'école intercommunale du SIVU du Lumençon, dans le cadre de l'appel à projet « No Watt »,

DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
020 C/617-Habitat	Etude pré-opérationnelle	+ 6 000.00 €	020 C/ 7471 habitat	Subvention Etat	+ 4 200.00 €
020 C/6237	Film école intercommunale du SIVU (1 ^{ère} tranche)	+ 30 000.00 €	020 C/7472	Subvention Région (film)	+ 3 400.00 €
020 C/64131	Frais de personnel	+ 8 000.00 €	020 C/002	Excédent reporté	+ 42 900.00 €
020 C/65548	Participation SIEDA	+ 38 340.00 €			
90 C/65548	Participation PNR SCOT	+ 40 818.00 €			
020 C/023	Prélèvement pour investissement	- 72 658.00 €			
TOTAL		+ 50 500.00 €	TOTAL		+ 50 500.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Opérations 183 – Etude SCOT					
DEPENSES		MONTANT	RECETTES		MONTANT
020 C/2041511	Subvention	- 40 818.00 €			
Opérations 224 – aménagement numérique					
90 C/2041512	Subvention d'équipement	- 38 340.00 €			
90 C/2041512	Subvention boucle locale Millau	+ 3 500.00 €			
Opération 82- acquisition épareuse					
020 C/21571	Acquisition épareuse	+ 3000.00 €			
Opérations non affectées					
			020 C/021	Prélèvement	- 72 658.00 €
TOTAL		- 72 658.00 €	TOTAL		- 75 658.00 €

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil de la Communauté, à l'unanimité des
membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du
Bureau, adopte le projet de décision modificative n° 01/2019.

Fait et délibéré à Millau,
Les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme
Le Président,
Gérard PRETRE